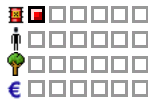


Résultats de recherche d'accidents sur www.aria.ecologie.gouv.fr

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'écologie et du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses.

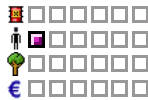
Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

*Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :
BARPI - 2, rue Antoine Charial 69426 LYON CEDEX 03 / Mel : sei.barpi@industrie.gouv.fr*

**N°35126 - 22/02/2009 - FRANCE - 67 - LA WANTZENAU***C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un feu se déclare vers 17h15 dans une imprimerie de 1 000 m² contenant des balles de papiers et des solvants. Les pompiers, alertés par des tiers, maîtrisent l'incendie vers 20h40 avec 4 lances dont 1 sur échelle et déblaient les lieux jusqu'à minuit. La veille du sinistre, vers 21h20, un rapport d'alarme intrusion à la société de télésurveillance entraîne son intervention (ronde extérieure uniquement). Les détecteurs à l'origine de l'alarme concernaient les bureaux. Le jour de l'événement (le 22/02) vers 17h05, les mêmes détecteurs ont de nouveau déclenché l'alarme. L'incendie se déclare ensuite dans le bâtiment de production détruisant 2 des 3 machines d'impression.

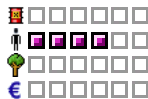
D'après les conclusions des différentes expertises, l'origine de l'incendie serait criminelle car plusieurs foyers autour d'une machine ont pu être identifiés. Le sinistre s'est développé en touchant un stockage d'alcool d'1 m³ à proximité qui a explosé sous l'effet de la chaleur. La chaleur a également fait fondre un conteneur d'environ 650 l de colle qui se sont mélangés aux eaux d'extinction incendie. Une partie de ces eaux n'a pu être confinée sur le site. Elles ont rejoint via le réseau d'eau pluviale, un fossé de drainage qui a été curé par la suite. Les déchets récupérés sont traités par une société spécialisée. Le bilan de l'accident fait état d'un bâtiment détruit et de 43 employés au chômage technique.

**N°35758 - 19/01/2009 - FRANCE - 72 - SAINT-GEORGES-DU-ROSAY***C18.13 - Activités de pré-presses*

Un feu se déclare vers 15 h dans une imprimerie de 400 m² spécialisée dans la sérigraphie. Les pompiers interviennent et éteignent l'incendie avec 4 lances vers 18 h. Ils mettent en place des rétentions pour limiter les écoulements des eaux d'extinction vers un étang situé en contrebas. Un élu se rend sur place. Le bâtiment est détruit. La présence de solvants dans l'entreprise a compliqué l'intervention des pompiers. Un problème d'aération sur une machine de séchage servant à l'impression de tee-shirts serait à l'origine du sinistre. Un employé est légèrement blessé lors du sinistre.

N°34977 - 30/07/2008 - FRANCE - 57 - TALANGE*C18.13 - Activités de pré-presses*

Un feu se déclare à 6h06 dans un local de stockage d'une usine de pré-presses. Le bâtiment de 1 000 m² abrite également une pizzeria-discothèque et se situe à proximité d'une ligne haute tension de 63 000 V. L'incendie détruit 400 m² de bâtiment. Les pompiers maîtrisent le sinistre et déblaient les lieux.

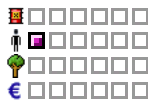
**N°34956 - 24/07/2008 - FRANCE - 93 - MONTREUIL***C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un feu se déclare à 10h30 dans un local de stockage de 600 m² sur le site d'une ancienne imprimerie à l'abandon squattée par des gens du voyage depuis huit mois. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de 7 lances et 30 personnes sont évacuées. Le directeur de cabinet du préfet se rend sur place.

Dans l'après-midi, les familles se pressent pour récupérer vêtements, papiers ou clés de voiture ayant échappés aux flammes.

Caravanes et bâtiments sont détruits par le sinistre, dont l'origine serait accidentelle.

La mairie trouve un hébergement pour l'ensemble des victimes.

**N°34759 - 24/06/2008 - FRANCE - 45 - SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN***C18.1 - Imprimerie et services annexes*

Un feu se déclare vers 14h30 dans une imprimerie où travaillent plus de 200 personnes, dont la majorité est handicapée. Le personnel est évacué ; 96 pompiers éteignent l'incendie avec 7 lances à débit variable. Le feu est éteint le 25/06/2008 vers 8 h. Un pompier est légèrement blessé à la lèvre et 132 employés sont en chômage technique pour une durée indéterminée.

N°34472 - 21/04/2008 - FRANCE - 07 - PRIVAS*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Le toit d'une imprimerie cède sous l'effet du poids des eaux de pluie. L'entreprise est sinistrée et 5 ouvriers sont en chômage technique.

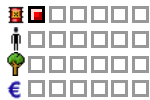
N°35511 - 18/02/2008 - FRANCE - 33 - BORDEAUX*C18.11 - Imprimerie de journaux*

Dans une imprimerie, à la suite de l'installation d'un détecteur de fuite sur une cuve réceptionnant des effluents, l'exploitant constate des problèmes sur un capteur de niveau. Après investigation, il découvre que la canalisation alimentant la cuve a cédé. Il estime que cette dernière s'est rompue fin janvier et que la quantité déversée sur le sol du vide sanitaire est d'environ 5 à 6 m³.

L'inspection des installations classées se rend sur place et constate que le sol est souillé sur une surface de 500 m². La présence de nappe d'eau a permis par ailleurs à la pollution de se répandre plus facilement. La pollution se concrétise par endroit par une couleur particulière ou par la présence de cristaux. Aucune odeur de solvants n'est constatée mais elle peut être masquée par d'autres odeurs difficilement identifiables.

A la suite de cet événement, l'exploitant met en place 2 cuves de récupération de 1 000 l chacune dont le contenu sera repris par une société spécialisée.

Une incompatibilité des caractéristiques chimiques de l'effluent avec le matériau constituant la canalisation (PVC) serait à l'origine du sinistre. L'exploitant prévoit de remplacer cette tuyauterie par une nouvelle en polyéthylène haute densité et de réaliser des vérifications hebdomadaire et périodique de la cuve et des canalisations.

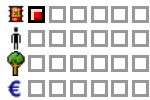
**N°33208 - 11/07/2007 - FRANCE - 13 - ROGNAC***C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Dans une imprimerie, une explosion et un incendie se produisent vers 16h15 au niveau du sécheur d'une rotative dans un local de 160 m². Trente personnes sont évacuées. Les pompiers mettent en œuvre 5 lances à débit variable pour lutter contre l'incendie. Les secours progressent difficilement en raison de la présence de nombreux solvants. Des opérations de noyage et de déblaiement sont effectuées. Le feu est éteint vers 18h30. L'incendie détruit un train d'impression 48 pages d'une valeur estimée à 11 millions d'euros ; 110 personnes sont en chômage technique. Aucune victime n'est à déplorer. Un rapport sur les causes et moyens à mettre en œuvre pour diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel accident doit être adressé à l'inspection des installations classées.

Lors du redémarrage des installations, 12 jours plus tard, une panne se produira sur les 2 épurateurs d'air (câble électrique détérioré précédemment) contraignant à l'arrêt de la production durant 24 h.

N°32308 - 30/09/2006 - FRANCE - 88 - EPINAL*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Les machines-outils d'une imprimerie sont endommagées à la suite d'une infiltration d'eau de pluie à travers la toiture. A la suite de l'accident, 35 employés sont en chômage technique.

**N°32169 - 03/04/2006 - FRANCE - 16 - L'ISLE-D'ESPAGNAC***C18.13 - Activités de pré-presses*

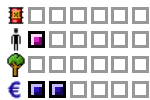
Une fuite d'acide nitrique se produit dans un atelier de gravure chimique à la suite de la rupture de la tuyauterie de sortie de pompe. L'alarme se déclenche dans l'atelier et les employés coupent l'alimentation électrique de la pompe. L'acide est projeté sur les murs mais reste contenu dans la rétention. Les pompiers pompent le produit dans la rétention et une société spécialisée procède à son nettoyage. A la suite de l'accident, l'exploitant ajoute des bacs inox de 316 l dans la rétention pour prévenir la détérioration du ciment en cas de déversement et équipe l'atelier d'une pompe pneumatique, isolée dans un caisson étanche avec bac de rétention et munie d'un contrôleur de niveau asservi à un arrêt automatique de l'installation. Par ailleurs, il démantèle une cuve de soude caustique inutilisée depuis 3 ans.

**N°31303 - 16/01/2006 - FRANCE - 27 - EVREUX***C18.14 - Reliure et activités connexes*

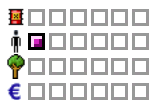
Un dégagement de monoxyde de carbone se produit dans un bâtiment de 800 m² d'une usine de reliage lors du démarrage d'un chariot-élévateur fonctionnant au propane. 80 employés sont évacués et examinés, 8 d'entre eux sont hospitalisés. Les mesures relèvent 200 ppm dans le bâtiment et 264 ppm au niveau du chariot.

N°30353 - 23/07/2005 - FRANCE - 59 - NIEPPE*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un feu se déclare sur une machine d'imprimerie de 25 m de long. Un important dégagement de fumées envahit les 15 000 m² de l'usine. Les 56 pompiers mobilisés mettent en œuvre 2 lances à mousse et 4 lances à eau.

**N°30337 - 15/07/2005 - FRANCE - 49 - SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU***C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un violent incendie dans une imprimerie de 11 000 m² détruit une cellule de stockage de 1 000 m² de produits finis et se propage à un quai d'expédition sur 300 m². Les services spécialisés coupent l'alimentation électrique du site. La police interrompt la circulation sur une route qui longe l'établissement. Les 45 pompiers mobilisés mettent en œuvre 7 lances d'un débit de 500 l/min, dont 2 montées sur échelles pivotantes. Ils circonscrivent le sinistre en 2 h, évitant la propagation des flammes à 3 autres cellules, à la chaîne de production, aux locaux administratifs et à un bâtiment voisin. L'extinction des foyers résiduels et les travaux de déblaiement, effectués sous ARI, durent 60 h. L'activité reprend après ces opérations et après la mise en place provisoire d'un groupe électrogène. Les dommages matériels sont estimés à 1 M.euros, les pertes de production sont comparables. Lors de leur intervention, un secouriste se blesse à un genou et un 2ème est incommodé par la chaleur. Une enquête judiciaire est effectuée.

**N°30071 - 19/06/2005 - FRANCE - 59 - ENGLOS***C18.1 - Imprimerie et services annexes*

Un incendie détruit 1 500 des 15 000 m² d'une imprimerie. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 1h30 avec 7 lances à débit variable, dont 1 montée sur échelle pivotante. Choqué et incommodé par les fumées, le responsable de production est hospitalisé. L'exploitant n'envisage aucun chômage technique.

N°29837 - 17/05/2005 - FRANCE - 59 - LA CHAPELLE-D'ARMENTIERES*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un feu se déclare vers 22 h dans un bâtiment désaffecté de 8 000 m² de plain-pied abritant des palettes en bois, des stocks d'encre, de papier et de solvant. Les pompiers rencontrent des problèmes d'alimentation en eau et doivent dégager avec un tractopelle des blocs de pierre bloquant les entrées du bâtiment. Face à ces difficultés d'accès, la 1ère équipe d'intervention avait du pénétrer dans un champ cultivé provoquant des dégâts sur 500 m². L'incendie détruit les 3/4 du bâtiment dont la toiture s'est effondrée.

N°29268 - 23/02/2005 - FRANCE - 03 - COMMENTRY*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un feu se déclare dans un bâtiment à 2 niveaux dans une imprimerie. Les pompiers interviennent avec 3 lances dont l'une sur échelle pivotante. Cinq employés sont en chômage technique plusieurs jours, le temps de l'expertise.

 N°26490 - 20/02/2004 - FRANCE - 62 - SAINT-LEONARD

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

Un feu se déclare dans la salle des machines d'une imprimerie de 5 000 m². Près de 2 h sont nécessaires à une quarantaine de pompiers pour maîtriser le sinistre, la présence d'encre et de solvants compliquant considérablement leur tâche. Un nuage de fumée noire est visible à plus de 15 km à la ronde. Un employé est légèrement brûlé. Treize machines sont détruites, certaines d'entre elles coûtent jusqu'à 1,5 millions d'euros ; la présence d'une porte coupe-feu a toutefois évité la propagation de l'incendie au reste des locaux (ateliers, façonnage et rotatives). Une charpente métallique menace de s'effondrer sur l'entreprise contiguë (un constructeur de bateaux et de caravanes). Selon l'exploitant, un court-circuit serait à l'origine du sinistre.

 N°26126 - 02/01/2004 - FRANCE - 57 - METZ

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

Dans une imprimerie, un système de chauffage défectueux entraîne une émission de monoxyde de carbone (CO) ; 10 salariés sont évacués. Les services du gaz mesurent des teneurs en CO de 460 ppm. Trois employés sont examinés, mais ne sont pas hospitalisés.

N°26463 - 18/12/2003 - FRANCE - 13 - ROGNAC

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

Des rejets sont émis à l'atmosphère à la suite d'une panne électrique sur un épurateur d'air dans une imprimerie. L'exploitant met en place un épurateur d'air de secours.

N°26304 - 16/12/2003 - FRANCE - 87 - LIMOGES

C18.12 - Autre imprimerie (labeur)

Des odeurs suspectes émanant des égouts proches d'une imprimerie sont à l'origine de plaintes des riverains auprès de la municipalité. Les pompiers effectuent des mesures d'explosibilité et de toxicité, puis nettoient le collecteur à l'eau. Lors d'une visite de l'imprimerie, l'inspection des installations classées note que l'exploitant utilise des écrans (plaques en plastique encadrées de bois) qui reçoivent les couleurs avant impression et qui sont nettoyés quotidiennement par trempage dans une cuve de solution oxydante, puis traitement des tâches persistantes avec un solvant et enfin lavage à grande eau. Les effluents de rinçage, rejetés directement à l'égout, sont probablement à l'origine des remontées odorantes. L'inspection constate les faits et demande à l'exploitant d'éliminer les effluents provenant de l'activité de sérigraphie comme des déchets industriels spéciaux.

 N°26026 - 04/12/2003 - FRANCE - 49 - LE MAY-SUR-EVRE

C18.1 - Imprimerie et services annexes

Vers 20 h, un feu de solvants se déclare sur une machine à imprimer. Treize personnes sont évacuées avant l'arrivée d'une vingtaine de pompiers. Ceux-ci parviennent à maîtriser le sinistre à l'aide de deux lances à débit variable. Un employé est gravement brûlé à la jambe gauche. Les dégâts matériels sont estimés à 1,5 million d'euros et du chômage technique est à craindre pour les salariés.

N°25788 - 22/10/2003 - FRANCE - 94 - PERIGNY

C18.1 - Imprimerie et services annexes

Un feu se déclare dans une imprimerie. Une centaine de pompiers met en oeuvre un important dispositif hydraulique (2 lances grande puissance, 11 grosses lances et 2 lances à mousse).

 N°25897 - 15/07/2003 - FRANCE - 87 - LE PALAIS-SUR-VIENNE

C18.13 - Activités de pré-press

Lors de l'ouverture d'un distillateur utilisé pour régénérer du pertanol (mélange de perchloroéthylène et d'alcool butylique) dans un atelier de gravure, un opérateur constate que les déchets de photopolymère habituellement visqueux ont formé un bouchon de résidus en partie inférieure, empêchant ainsi toute vidange de l'appareil. Il démonte le hublot supérieur pour faire tomber le résidu, provoquant alors un dégagement de fumées et de vapeurs de solvant chloré dans le local puis dans l'atelier de gravure ; 14 personnes sont hospitalisées (irritations au niveau du nez et de la gorge). Une erreur de programmation du distillateur à l'origine de l'accident, a conduit à une chauffe trop longue sans apport de nouveau solvant. L'inspection des Installations Classées constate les faits et propose au préfet de mettre en demeure la société de régulariser sa situation, cette dernière n'étant en effet pas autorisée au titre de la législation des ICPE à utiliser plus de 1 500 l de solvant chloré.

 N°24952 - 28/06/2003 - FRANCE - 85 - FONTENAY-LE-COMTE

C18.1 - Imprimerie et services annexes

Un incendie se déclare dans une imprimerie désaffectée en centre ville et se propage à 2 maisons d'habitation contiguës. Une personne est légèrement intoxiquée et 1 pompier est victime d'un malaise.

N°25584 - 27/05/2003 - FRANCE - 77 - TORCY*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Des analyses réalisées le 27 mai sur 2 des 3 tours aéroréfrigérantes d'une imprimerie montrent des concentrations élevées en légionelles : 900 000 et 5 000 UFC/l. L'exploitant arrête la tour présentant la plus forte concentration. Un défaut d'entretien ou de surveillance serait à l'origine de ces fortes teneurs en légionelles. Les 3 tours sont nettoyées et désinfectées, de nouvelles analyses montrent toutes des concentrations inférieures à 100 UFC /l. Une inspection est effectuée le 30 juin sur les préventions relatives aux tours aéroréfrigérantes et la société est mise en demeure le 17 juillet de mettre en place un panneau "port de masque obligatoire" et un livret d'entretien. L'inspection des installations classées est informée le 25 juillet des mesures prises à la suite à cette mise en demeure.

**N°24778 - 21/03/2003 - FRANCE - 77 - TORCY***C18.1 - Imprimerie et services annexes*

Dans une imprimerie, le déversement accidentel dans le réseau pluvial de 1 500 l d'eau de lavage mélangée à 20 % de vernis acrylique pollue le ru du GOUDOIR, affluent de la MARNE. Des prélèvements sont confiés à un laboratoire pour identifier les polluants.

N°24277 - 19/03/2003 - FRANCE - 84 - VAISON-LA-ROMAINE*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un incendie se déclare dans une entreprise de sérigraphie.

N°22027 - 08/03/2002 - FRANCE - 45 - MALESHERBES*C18.14 - Reliure et activités connexes*

Un incendie détruit un bâtiment de 6 000 m² appartenant à une entreprise spécialisée dans le stockage et le conditionnement de livres. Alertés par un vigile, plus de 70 pompiers interviennent et rencontrent des difficultés d'approvisionnement en eau malgré un vaste bassin aménagé en réserve d'eau et relié à des pompes, mais aux $\frac{3}{4}$ vide. Ils déroulent 2 400 m de tuyaux pour se raccorder à 2 bouches d'incendie situées à plus 1 km du sinistre. La présence de 2 cuves de propane de 5 000 l situées à l'arrière du bâtiment nécessite un important arrosage. L'incendie détruit 3 à 4 000 palettes de livres et 17 employés sont mis en chômage technique. L'utilisation d'un chalumeau au cours de travaux d'étanchéité sur la toiture serait à l'origine du sinistre.

**N°23004 - 20/02/2002 - FRANCE - 61 - LA CHAPELLE-MONTLIGEON***C18.1 - Imprimerie et services annexes*

A la suite d'un manque de surveillance lors d'un transvasement de fuel, 1 000 l d'hydrocarbure polluent la VILETTE. Des barrages flottants et des produits absorbants sont mis en place.

N°21474 - 03/12/2001 - FRANCE - 95 - BEZONS*C18.1 - Imprimerie et services annexes*

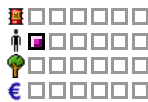
Un incendie détruit 800 m² d'une imprimerie sur 2 niveaux.

**N°21276 - 10/10/2001 - FRANCE - 15 - SANSAC-DE-MARMIESSE***C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Dans une imprimerie, une installation de régénération de solvants par distillation émet des fumées nécessitant l'évacuation d'une vingtaine d'employés dont 5, plus sérieusement incommodés, sont hospitalisés pour examen complémentaires. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité de 50 m, coupent l'électricité, évacuent à l'extérieur le solvant en surchauffe et l'arrosent avec de la mousse. La défaillance de la sonde thermostatique de la résistance chauffant 60 l de fluide caloporteur a conduit à la surchauffe des 3 l d'acétate d'isopropyl contenus dans le distillateur. Aucune conséquence sur l'environnement n'est observée.

N°20895 - 08/08/2001 - FRANCE - 69 - VENISSIEUX*C18.13 - Activités de pré-presse*

Des inconnus pénètrent par effraction dans une usine fabriquant des étiquettes, amassent des rouleaux de celles-ci au centre d'une pièce et y mettent le feu avant de s'enfuir. Deux employés prenant leur service donnent l'alerte. Les secours maîtrisent rapidement le départ d'incendie ; les dommages matériels sont limités.

**N°20841 - 31/07/2001 - FRANCE - 01 - OYONNAX***C18.1 - Imprimerie et services annexes*

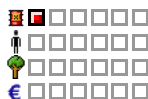
Un feu se déclare dans une usine de 300 m². Une personne est incommodée par les fumées et un pompier est légèrement blessé. 17 personnes sont en chômage technique.

N°20665 - 04/07/2001 - FRANCE - 71 - SAINT-VERAND*C18.1 - Imprimerie et services annexes*

A la suite d'orages, la toiture d'une imprimerie menace de s'effondrer. 12 personnes sont en chômage technique.

N°20255 - 17/04/2001 - FRANCE - 33 - TALENCE*C18.1 - Imprimerie et services annexes*

Un incendie se déclare dans une imprimerie.

**N°19958 - 15/02/2001 - FRANCE - 72 - BESSE-SUR-BRAYE***C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un incendie détruit 400 m² d'une imprimerie. Un préparateur nettoie à l'acétate d'éthyle les pompes et les tubes d'une machine à coucher les peintures avant de changer de teinte lorsque le solvant s'enflamme subitement. Le feu se propage aux bidons de peinture situés autour de la machine. L'intervention des extincteurs s'avère inefficace. Les locaux sont rapidement évacués et les consignes de mise en sécurité des installations de gaz et d'électricité sont réalisées. Le bâtiment contenant la machine à coucher, le tunnel de séchage de 20 m et les zones annexes accolées à ce dernier sont détruits. L'incendie n'a fait aucune victime, les eaux d'extinction ont été pompées, les boues collectées dans des bidons et les déchets ramassés dans des bennes. Les employés se retrouvent au chômage technique. Aucune pollution n'a été répertoriée, les contrôles de toxicité se sont révélés négatifs. La cause probable de l'incendie est la conjonction d'un excès de vapeur de solvant et une accumulation d'électricité statique. Différentes mesures ont été prises : un contrôle de toutes les mises à la masse des machines sera effectué, le système des pompes a été amélioré sur la seconde machine et les quantités de solvant utilisées à proximité ont été diminuées. Un contrôleur sécurité va être nommé. Les procédés de fabrication vont être améliorés et une salle de lavage des outils va être installée regroupant toutes les zones de lavage dispersées dans l'usine.

N°19099 - 02/11/2000 - FRANCE - 86 - CHATELLERAULT*C18.1 - Imprimerie et services annexes*

Un incendie détruit un hangar de 2 000 m² d'une imprimerie dans lequel sont stockés papiers et autres produits finis. D'importants moyens humains et hydrauliques sont mis en place pour maîtriser le sinistre. Les portes et les murs coupe-feu du hangar empêchent toute propagation de l'incendie, mais 300 t de papier sont détruites. L'hypothèse criminelle n'est pas exclue par les policiers.

N°18613 - 06/09/2000 - FRANCE - 57 - OETING*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

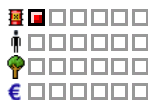
Un incendie se déclare dans un local de stockage d'une imprimerie. Une trentaine de personnes de l'entreprise est évacuée. Les pompiers maîtrisent le sinistre rapidement. Il n'y aura pas de chômage technique. Le feu semble s'être déclaré dans un local où étaient entreposées des rognures de papier destinées à la benne. Les dégâts matériels se limitent à ce local.

**N°18424 - 07/08/2000 - FRANCE - 69 - VILLEURBANNE***C18.13 - Activités de pré-presses*

Un violent incendie suivi d'une explosion ravage un atelier de photogravure de 200 m² contenant des produits inflammables (10 kg de magnésium, de l'acétone) et de l'acide nitrique. Les fumées intoxiquent 2 fonctionnaires de police. Afin de protéger un immeuble voisin des flammes qui s'élèvent du brasier, les pompiers refroidissent la façade avec des lances à eau. Un peu de cette eau entre en contact avec le magnésium, ce qui provoque une violente déflagration. Sous l'effet du souffle, un mur s'écroule sur 2 pompiers qui souffrent de contusions. Les pompiers déversent du ciment sec pour tenter d'étouffer le magnésium en feu. La circulation est détournée et un périmètre de sécurité est mis en place. Les riverains sont évacués, 2 familles habitant à proximité ont dû être relogées par la municipalité. Un des employés travaillait à la fabrication de clichés au magnésium quand l'incendie s'est produit. L'atelier devait être transféré la semaine suivante.

N°18360 - 30/07/2000 - FRANCE - 68 - MULHOUSE*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un incendie se déclare dans des bâtiments industriels désaffectés. Le feu serait d'origine criminelle. La circulation est coupée, un relais électrique se trouvant à proximité du lieu de l'incendie. Les pompiers luttent durant 2 h avant de maîtriser le sinistre. Une enquête est effectuée. La toiture du bâtiment est détruite sur 300 m².

**N°18154 - 02/07/2000 - FRANCE - 16 - LA COURONNE***C18.1 - Imprimerie et services annexes*

Un incendie détruit un bâtiment industriel (entreprise d'héliogravure) de 1 500 m² où sont stockés des produits chimiques inflammables. Lors du sinistre, une colonne de fumée noire s'élève dans le ciel. Un écoulement d'acide chromique se produit. 50 pompiers venant de 4 casernes luttent durant toute la matinée pour maîtriser le sinistre. Les services administratifs concernés effectuent des prélèvements. Une légère pollution des sols est constatée, la zone sera excavée par la suite. Un arrêté prescrivant une étude visant à détecter une éventuelle pollution des sols est pris à la suite de l'accident. L'usine, détruite, est entièrement reconstruite mais la production associée est délocalisée (durée : environ 1 an). Les 38 employés avaient été mis en chômage technique au moment de l'accident.

N°17555 - 11/04/2000 - FRANCE - 80 - AMIENS*C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Un incendie se déclare dans une imprimerie ; 90 personnes sont au chômage technique.

**N°17446 - 23/03/2000 - FRANCE - 44 - TREILLIERES***C18.12 - Autre imprimerie (labeur)*

Dans une entreprise de cartonnage et d'imprimerie, un feu se déclare dans un local de 40 m² lors du nettoyage d'une vernisseuse à l'aide d'un solvant inflammable. Le local était équipé de murs et de portes coupe-feu. La vernisseuse est détruite (60 KF) et 2 000 m² de plafonds enfumés sont à changer. Les travaux de réfection et d'amélioration des locaux sont évalués à 2 MF. La production est arrêtée 3 jours et 6 personnes sont en chômage technique. L'industriel implante des murs coupe-feu supplémentaires et envisage de supprimer l'emploi des solvants inflammables dans l'usine.

Après le barpi